MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'inspection

Direction générale de l'alimentation **Services des actions sanitaires** **Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDSPV/2024-214** **03/04/2024**

Date de mise en application : 03/04/2024
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/04/2024
Cette instruction abroge :
DGAL/SDSPV/2023-245 du 12/04/2023 : Ordre de méthode de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE) pour la filière cultures légumières et PPAMC, en France métropolitaine
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Ordre de service d'inspection de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE) pour la filière cultures légumières, en France métropolitaine

Destinataires d'exécution
DRAAF/SRAL

Résumé : Cette instruction décline, pour la filière cultures légumières, les modalités de mise en œuvre, en France métropolitaine, de la surveillance des organismes réglementés ou émergents (SORE), présentée dans l'ordre de méthode-ordre de service d'inspection pour la SORE (IT DGAL/SDQSPV/2023-202). Il s'agit d'une refonte de l'instruction technique DGAL/SDQSPV/2023-245.

Textes de référence :- Règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux,

modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) no 228/2013, (UE) no 652/2014 et (UE) no 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE.

- Règlement d’exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, abrogeant le règlement (CE) n° 690/2008 de la Commission et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2018/2019 de la Commission

Table des matières

1 Introduction 2
2 Lignes directrices pour l'analyse de risque 3
2.1 Choix des Unités Epidémiologiques (UEPI) inspectées 3
2.2 Facteurs de risque associés à la filière 3
3 Modalités de surveillance 6
3.1. Population cible pour la surveillance 6
3.2. Organisation et acteurs de la filière 7
3.3. Autres dispositifs de contrôle ou de surveillance concernant la filière 7
3.4. Description et quantification des objets à inspecter 8
3.5. Période de prospection 9
3.6. Composantes de la surveillance et protocoles de diagnostic 14
3.7. Articulation avec la gestion de foyer 26
4 Prescriptions SORE pour la filière Cultures Légumières et PPAMC 27
5 Gestion et valorisation des données 33
5.1. Socle de données à collecter 33
5.2. Acteurs qui valorisent, qui traitent les données et produisent les supports 33

Liste des tableaux

Tableau 1 : Ressources et documents complémentaires 2
Tableau 2 : Liste des facteurs de risque 4
Tableau 3 : Facteurs de risque pour la filière cultures légumières et PPAMC 6
Tableau 4 : Surfaces des différentes cultures dans l'hexagone 8
Tableau 5 : Période de prospection par organisme nuisible pour les cultures autres que les solanacées et cucurbitacées 10
Tableau 6 : Période de prospection par organisme nuisible pour les solanacées 12
Tableau 7 : Période de prospection par organisme nuisible pour les cucurbitacées 13
Tableau 8 : Couplages pour les cultures de carotte et betterave potagère 14
Tableau 9 : Couplages pour les cultures d'épinard 14
Tableau 10 : Couplages pour les cultures de concombre 15
Tableau 11 : Couplages pour les cultures de courgette 16
Tableau 12 : Couplages pour les cultures de melon 17
Tableau 13 : Couplages pour les cultures de fraise et haricot 18
Tableau 14 : Couplages pour les cultures de tomate 21
Tableau 15 : Couplages pour les cultures d'aubergine 22
Tableau 16 : Couplages pour les cultures de poivron 24
Tableau 17 : Couplages pour les cultures de PPAMC 25
Tableau 18 : Prescriptions SORE 2024 pour la filière cultures légumières 32

1 Introduction

La filière Cultures Légumières et PPAMC -Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales ou Condimentaires- regroupe les productions suivantes : solanacées (tomate, aubergine, poivron), cucurbitacées (courgette, concombre et melon), carotte, betterave potagère, haricot, épinard et fraise (au sein du CTIFL, institut technique de référence pour les fruits et les légumes, la fraise est considérée comme un légume en raison des problématiques de production proches des cultures maraichères). S'agissant des PPAMC, la SORE concerne l'immortelle d'Italie, la lavande et lavandin, l'origan, le romarin, la sarriette et le thym. L'objectif de la présente instruction filière est de fournir les informations nécessaires à la mise en place de la SORE concernant la filière, à savoir :

- Une définition des facteurs de risque et éléments à destination des SRALs pour la définition et la mise en œuvre de l'analyse de risque
- L'explicitation des modalités de surveillance pour sa mise en œuvre sur le terrain
- Les prescriptions nationales pour la filière

Le tableau ci-après présente les documents complémentaires à la présente instruction technique.

Nom du document	Informations présentes	Où trouver le document ?
Fiche filière	Informations descriptives concernant la filière Pomme de Terre en France	Sur l'intranet du MASA : https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/surveillance-du-territoire-r7658.html
OM Chapeau SORE	Contexte de la surveillance, cadre réglementaire et objectifs Organisation globale de la surveillance Définitions et généralités sur les modalités de surveillance	Disponible sur le BO-Agri Instruction technique DGAL/SDSPV/2023-202
Protocoles SORE	Description pratique de la mise en œuvre de la SORE (dont le piégeage) par culture et par modalité	Sur l'intranet du MASA : https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/surveillance-du-territoire-r7658.html
Fiches de reconnaissances	Information pour la reconnaissance des principaux OQ	Sur le site de la Plateforme ESV : https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic
Site OEPP		https://gd.eppo.int/
Site du CABI		https://www.cabi.org/

Tableau 1 : Ressources et documents complémentaires

2 Lignes directrices pour l'analyse de risque

2.1 Choix des Unités Epidémiologiques (UEPI) inspectées

En cultures légumières et PPAMC, les unités épidémiologiques sont :

- les parcelles cultivées en plein champ,
- les parcelles cultivées sous abris et/ou serres,
- les parcelles des particuliers.

- ✓ Les productions de plein champ peuvent concerner :
 - les légumes destinés à la transformation industrielle, production qui peut s'apparenter aux grandes cultures compte tenu de la taille importante des parcelles (plusieurs hectares) ;
 - les productions destinées au marché du frais avec 2 typologies de parcellaire possibles :
 - parcelles de petite taille, quelques mètres carrés à un hectare voire un peu plus, le plus souvent chez des maraichers avec une commercialisation en vente directe (marchés, cueillettes, point de vente…) voire en coopérative ;
 - parcelles de plusieurs hectares dans les bassins de forte production (ex : carottes des Landes, poireaux en Pays de la Loire, salades en Normandie…) le plus souvent commercialisées en gros via des contrats.
- ✓ Les productions sous abri (sous serres ou tunnels, chauffés ou froids). On entend par serre et abris, toute surface sous laquelle un homme peut se tenir debout.
 NB : les protections de type chenillette (cf. illustrations ci-dessous) sont considérées comme des cultures de plein champ





2.2 Facteurs de risque associés à la filière

Dans le cadre de la SORE, chaque SRAL doit régionaliser son analyse de risque. Il est cependant important de rappeler que la prescription régionale, constitue un socle minimal, et doit être réalisée dans chacune des régions. L'objectif de la SORE est bien de viser une détection la plus précoce possible afin de pouvoir faciliter toute gestion de foyer qui surviendrait selon une stratégie d'« éradication ». En effet, il est important de ne pas laisser un OQ ou un OQP se développer « à bas bruit » dans l'environnement car cela peut conduire à terme à une modification de la stratégie de

lutte pour mettre en œuvre des mesures d'enrayement avec les conséquences financières que cela pourrait avoir sur les filières.
Les analyses de risques régionales ont pour objectif essentiel de prioriser et d'aider les inspecteurs dans le choix des unités épidémiologiques (souvent la parcelle agricole) qui seront inspectées lors de la campagne de surveillance.

Au-delà des unités épidémiologiques, il est important de tenir compte pour le choix des parcelles à inspecter, de différents paramètres qui peuvent influer sur l'installation et le développement des organismes nuisibles :

Facteurs de risque à prendre en compte dans l'analyse de risque régionale

_ la production sous abris ou sous filet insect proof peut constituer un facteur de risque pour les ravageurs endémiques de la parcelle sous l'angle élévation de la température mais c'est surtout l'aspect élévation de l'hygrométrie qui peut conditionner le développement de certains champignons qui est à prendre en compte ;

_ les types de production : production conventionnelle ou en Agriculture Biologique ;

- la structure du paysage « agricole », avec notamment sa densité et sa continuité d'espèces potentiellement hôtes constitue aussi un facteur de risque significatif ;

_ la nature des sols peut constituer un facteur de risque significatif pour certains organismes nuisibles (texture sableuse propices aux Meloidogynes par exemple ou à certaines bactéries du genre Xanthomonas) ;

_ les rotations à risque : les cultures de bulbes, tubercules et racines sont reconnues à risque de dissémination par l'exportation de terre ;

_ le recours à des interventions agronomiques réalisées par des tiers à l'exploitation pour des travaux divers notamment mécanisés (entretien du sols, récoltes…) peut constituer un risque d'introduction de nuisibles ;

_ des zones à risque au sein d'une parcelle : entrées de serres et abris, zones de déterrage, de stockage, … ;

_ les dispositifs d'irrigation : eau de surface (sensibilité Ralstonia), zone inondable (bactériose)… ;

_ les conditions climatiques : vent, gel, humidité, pluie excessive, … ;

_ l'origine des plants et des semences notamment lorsqu'ils sont importés ou produits à proximité de pays à risque ;
_ la proximité de foyers où des détections (intrusions) ont déjà été mises en évidence constituent un facteur de risque majeur,

_ la proximité de postes de contrôle frontaliers (PCF), de plateformes de distribution de fruits et légumes frais… peuvent constituer des zones du territoire à risque d'introduction de certains organismes nuisibles qui sont à prendre en compte ;

_ les voies de communication (aéroports, autoroutes, ports …) sont aussi à considérer en fonction de la biologie des organismes nuisibles. Elles peuvent faciliter la dissémination dès lors que des organismes nuisibles sont présents à proximité ou dans des états membres proches de la France.

Tableau 2 : Liste des facteurs de risque

NB : l'existence d'un dispositif d'épidémiosurveillance de qualité (fréquence des observations, compétence et diversité des observateurs (techniciens, producteurs…), traçabilité des observations n'est pas à négliger pour la sélection des exploitations ou zones à inspecter.
Le tableau suivant indique les facteurs de risque pour les 22 ORE prioritaires de la filière ainsi que le groupe taxonomique, le nom vernaculaire et la distribution connue dans l'Union européenne (+ Royaume-Uni et Suisse). Les codes pays suivants sont utilisés : UE (Union européenne), BE (Belgique), CH (Suisse), CY (Chypre, DE (Allemagne), DK (Danemark), EE (Estonie), GR (Grèce), ES (Espagne), HU (Hongrie) IT (Italie), LV (Lettonie), LT (Lituanie), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), PL (Pologne), PT (Portugal), SE (Suède), SI (Slovénie), sk (Slovaquie), UK (Royaume-Uni).

Catégorie	OQ	Nom vernaculaire	Règt UE	Présence UE + CH + UK	Facteurs de risque
Bactéries	Xylella fastidiosa	Maladie de Pierce	OQP	FR, IT, ES, PT	_ Proximité de foyers identifiés
Bactéries	Ralstonia solanacearum (race 3)	Bactériose vasculaire	OQ-B	FR, ES, NL, PL, HU, GR, DE, BE, (UK)	_ Présence de solanacées dans la rotation _ Plants de solanacées en provenance de zones à risque _ Irrigation par eaux de surface
Bactéries	Ralstonia pseudosolanacearum	Bactériose vasculaire	OQ-B	HU, DE, (IT), NL, PL, SI, CH	_ Présence de solanacées dans la rotation _ Plants de solanacées en provenance de zones à risque _ Irrigation par eaux de surface
Insectes	Bactericera cockerelli	Psylle de la pomme de terre	OQP	-	_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits exotiques (Amérique, Caraïbes notamment)
Insectes	Bactrocera dorsalis	Mouche orientale des fruits	OQP	(FR, IT, BE)	_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment) _ Proximité de zones de captures (IF, AURA, GE)
Insectes	Bactrocera latifrons	Mouche des solanacées	OQ A	(FR)	_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment) _ Proximité de zones de captures (AURA)
Insectes	Bactrocera zonata	Mouche des pêches	OQ A	(FR)	_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Inde, Asie) _ Proximité de zones de captures (IF)
Insectes	Bactrocera tryoni	Mouche des fruits de Queensland	OQ A	-	_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment)
Insectes	Pochazia shantungensis	-	OQ B	(FR, NL), IT	_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Asie (Chine et Corée), Turquie) _ Proximité de zones de captures (PACA)
Insectes	Spodoptera frugiperda	Légionnaire d'automne	OQP	GR, PT, CY, ES	_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance du continent américain _ Zone méditerranéenne préférentiellement
Insectes	Thaumatotibia leucotreta	Faux carpocapse	OQP	-	_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance des continents américain et africain

Catégorie	OQ	Nom vernaculaire	Règt UE	Présence UE + CH + UK	Facteurs de risque
Insectes	Neoleucinodes elegantalis	Petit foreur de la tomate	OQ-A	-	_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance du continent américain
Insectes	Scirtothrips dorsalis	Thrips jaune du théier	OQ-A	ES	_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de foyers en Europe
Insectes	Scirtothrips aurantii	Thrips sud-africain des agrumes	OQ-A	PT, ES	Plant en provenance de zones à risques (Espagne notamment)
Insectes	Zeugodacus cucurbitae	Mouche des cucurbitacées	OQ-A		_ Proximité de points d'entrée communautaire _ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment)
Nématodes	Meloidogyne chitwoodi	Nématode cécidogène du Columbia	OQ-B	FR, BE, DK, DE, NL, PT, SE, SI, CH	_ Rotations avec des cultures de bulbes, tubercules et racines, plants de légumes avec terreau _ Proximité de foyers identifiés _ Sols sableux _ Echanges de matériels, intervention de prestataires
Nématodes	Meloidogyne fallax	-	OQ-B	FR, BE, DE, NL, SE, UK, CH	_ Rotations avec des cultures de bulbes, tubercules et racines, plants de légumes avec terreau _ Proximité de foyers identifiés _ Sols sableux _ Echanges de matériels, intervention de prestataires
Nématodes	Meloidogyne enterolobii	-	OQ-B	PT, CH, (NL)	_ Abris et serres chauffés _ Plein champ possible dans le sud de la France _ Parcelle avec poivron dans la rotation _ 3 à 4 mois de culture avant apparition des symptômes
Nématodes	Nacobbus aberrans	-	OQ-A	-	_ Rotations avec des cultures de bulbes, tubercules et racines, plants de légumes avec terreau
Virus et viroïdes	Tomato brown rugose fruit virus	Virus du fruit rugueux brun de la tomate	OQ B	UE	_ Semences et plants d'origine à risque _ Proximité de foyers identifiés
Virus et viroïdes	Tomato leaf curl New Delhi virus	-	OQ B	(FR), GT, IT, PT, ES, (SK)	_ Semences et plants d'origine à risque _ Proximité de foyers identifiés
Virus et viroïdes	Beet necrotic yellow vein virus	Rhizomanie de la betterave	OQ B	UE	_ Parcelles à rotation betteraves _ Echanges de matériels, intervention de prestataires

Tableau 3 : Facteurs de risque pour la filière cultures légumières et PPAMC

Ressources bibliographiques et documentaires pour construire l'analyse de risque :
Site OEPP : https://gd.eppo.int/ ; Site du CABI : https://www.cabi.org/

3 Modalités de surveillance

3.1. Population cible pour la surveillance

La surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents (SORE) en cultures légumières concerne pour 2024, les productions de solanacées (tomate, aubergine, poivron), de cucurbitacées (courgette, concombre et melon), de carotte, betterave potagère, haricot, épinard et fraise.

S'agissant des plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires (PPAMC), les cultures visées par la SORE sont : l'immortelle d'Italie, la lavande et lavandin, l'origan, le romarin, la sarriette et le thym.

Sur ces espèces légumières (dont PPAMC), les plants (matériel végétatif) sont également particulièrement concernés mais sont surveillés par ou sous la supervision de l'autorité compétente SEMAE dans le cadre de la délivrance du passeport phytosanitaire.

3.2. Organisation et acteurs de la filière

L'organisation et la présentation des acteurs de la filière qui suit a pour objectif de donner aux SRAL des indications leur permettant de s'appuyer et d'améliorer l'efficience de la SORE.
En France, en terme d'organisation de la production différents cas de figures sont observables :

- Cas des légumes destinés à la transformation industrielle, dont les producteurs sont regroupés en Organisation de Producteurs (OP) couramment dotée d'un service technique qui assure directement la surveillance des parcelles où apporte un soutien au producteur pour ce suivi.
- Cas des producteurs de légumes destinés aux marché du frais qui peuvent être soit affiliés à une coopérative soit indépendants et dans ce cadre vendre directement leur marchandise.
 Dans cette situation, le plus souvent le producteur assure lui-même la surveillance et le suivi technique des parcelles ; il peut aussi faire réaliser cette surveillance en prestation de service par une Chambre d'agriculture, des consultants, des distributeurs, des coopératives…).

Sur le plan pratique, pour réaliser la SORE, différentes structures peuvent être sollicitées pour faciliter la recherche de parcelles à inspecter : l'UNILET (interprofession des légumes en conserve et surgelés), le CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes), l'ITEIPMAI (Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles), l'ITAB (Institut de l'Agriculture et de l'Alimentation Biologiques), les stations régionales (ACPEL, APREL, AREFLEC, ARELPAL, CATE, CEFEL, CEHM, CENTREX, SIVAM Bio, GRAB, INVENIO, LCA, PLANETE Légumes, Pôle Légumes Région Nord, TERRES D'ESSAIS, SERAIL, SERFEL, APEF, le CRIEPAM), les structures d'approvisionnement, les chambres d'Agriculture, les OP et AOP dont les listes sont disponibles à l'adresse suivante : https://agriculture.gouv.fr/organisation-economique-les-organisations-de-producteurs

Différents contacts nommés « Tête de pont légume » dans le cadre du dispositif des usages orphelins peuvent également être mobilisés pour faciliter la recherche de site à inspecter. L'animation nationale du dispositif SORE en cultures légumières tient l'annuaire de ces points de contact à la disposition des SRAL.

3.3. Autres dispositifs de contrôle ou de surveillance concernant la filière

La surveillance du matériel végétal destiné à la plantation (semences et plants de légumes et PPAMC) est réalisée par SEMAE désignée autorité compétente pour le domaine dans le cadre de la délivrance du passeport phytosanitaire (article D.250-1 du CRPM). A ce titre, la surveillance relevant de ce domaine fait l'objet d'une instruction technique spécifique de SEMAE.

Le réseau national d'épidémiosurveillance (dispositif ECOPHYTO) intégrant les chambres d'agriculture, les OVS, les distributeurs, les coopératives, mais aussi les lycées et les producteurs participe à la surveillance des cultures légumières en France ; 34 des principaux légumes cultivés sur

le territoire sont ainsi suivis via un réseau de 1 250 parcelles de référence (observées toutes les semaines ou 2 fois par mois en période de culture) auxquelles viennent s'ajouter 1 110 parcelles observées ponctuellement. L'ensemble des observations repose sur des protocoles d'observation officiellement éprouvés.

D'autres réseaux peuvent servir d'appui à la mise en place de la SORE (réseaux des fermes et/ou expé Dephy, réseau des trente milles fermes, …).
Les organisations de producteurs (AOP, OP…) disposent pour certaines d'entre-elles de services techniques coordonnés au plan national.
Des structures privées (distributeurs, prestataires de conseils) réalisent une surveillance dans le cadre du conseil technique.

Comme c'est le cas pour le Tomato brown rugose fruit virus – ToBRFV, différents organismes réglementés peuvent faire l'objet d'une surveillance obligatoire réalisée par les professionnels et organisée au sein de cellules de veille régionales.
S'agissant du ToBRFV, Yann Lecunff (yann.lecunff@tomatesconcombres.fr) de l'AOPn Tomates et Concombres de France est le contact pour les cellules de veille nationale et régionales.

Avertissement :
La SORE est une surveillance du territoire sous maîtrise d'ouvrage des services de l'État. Dans ce cadre aucune structure professionnelle (CA, instituts techniques, coopérative agricole, AOP, …) ne pourra se substituer à l'État dans cette mission. À ce titre, aucun des réseaux de surveillance du territoire préexistants (réseau d'épidémiosurveillance, ferme Dephy…) ne pourra se substituer à la SORE mise en place par la DGAL / SDSPV.

3.4. Description et quantification des objets à inspecter

Sous-filière	Culture	Surface	Répartition
BTR	Betterave potagère	4 056 ha	100 % plein champ
BTR	Carottes	14 398 ha	100 % plein champ
Cucurbitacées	Concombre	1 056 ha	Plein champ (347 ha), abris (709 ha)
Cucurbitacées	Courgette	4 061 ha	Quasi 100 % plein champ
Cucurbitacées	Melon	12 532 ha	Plein champ (12 044 ha), abris (488 ha)
Fraise	Fraise	3 943 ha	Plein champ (1 711 ha), abris (2 232 ha)
Haricot	Haricot	39 364 ha	100% plein champ
Légumes feuilles	Epinard	5 897 ha	100% plein champ
PPAMC	Immortelle d'Italie	300 ha	100% plein champ
PPAMC	Lavande lavandin	5OOO ha 20 000 ha	100% plein champ
PPAMC	Origan	79 ha	100% plein champ
PPAMC	Romarin	102 ha	100% plein champ
PPAMC	Sarriette	88 ha	100% plein champ
PPAMC	Thym	446 ha	100% plein champ
Solanacées	Aubergine	1 136 ha	100 % abris
Solanacées	Poivron	1 044 ha	Majorité sous abris
Solanacées	Tomate	5 044 ha	Plein champ (3 019 ha), abris (2 025 ha)

Tableau 4 : Surfaces des différentes cultures dans l'hexagone

La population cible de la SORE en cultures légumières identifiée en section 3.1 peut-être subdivisée en deux types d'unités épidémiologiques :

- Le plein champ (dont les parcelles de particuliers) ;
- L'abri (serre et tunnel) ;

Au sein de ces unités épidémiologiques, les unités d'inspection sont de trois natures :

- Des végétaux (racines, organes aériens, fruits, plantes) : il s'agit alors de déterminer par examen visuel la présence ou l'absence de symptômes causés par les ORE de la filière, et/ou de déterminer la présence ou l'absence d'organismes. Dans les deux cas, tout examen visuel en zone exempte conduisant à une suspicion de présence d'un ORE doit donner lieu à un prélèvement pour analyse officielle, conformément à l'ordre de méthode chapeau.
- Des relevés de captures réalisées à l'aide de pièges ou de filets. L'examen visuel du relevé doit donner lieu systématiquement, en cas de suspicion de présence d'un ORE en zone exempte, à l'envoi d'un échantillon pour analyse officielle ainsi qu'à un examen visuel de la parcelle support du piège et/ou des parcelles environnantes selon analyse de risque.
- Des échantillons de terre ou de végétaux devant faire systématiquement l'objet d'une analyse.

3.5. Période de prospection

Les tableaux ci-dessous décrivent les périodes de prospection optimales ou possibles pour chaque organisme nuisible :

Légende calendrier	
	Examen visuel possible
	Examen visuel optimal
	Examen visuel possible (OQP)
	Examen visuel optimal (OQP)
P	Piégeage possible
P	Piégeage optimal
P	Piégeage possible (OQP)
P	Piégeage optimal (OQP)
xx	Prélèvement asymptomatique possible
xx	Prélèvement asymptomatique optimal
xx	Prélèvement asymptomatique possible (OQP)
xx	Prélèvement asymptomatique optimal (OQP)

Sous-filière	Culture	Organisme nuisible	Examen visuel	Piégeage	Prélèvement asymptomatique	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
BTR	Carotte	*Meloidogyne fallax*			Terre						xx	xx	xx	xx	xx		
BTR	Carotte	*Meloidogyne chitwoodi*			Terre						xx	xx	xx	xx	xx		
BTR	Betterave potagère	*Meloidogyne fallax*			Terre						xx	xx	xx	xx	xx		
BTR	Betterave potagère	*Meloidogyne chitwoodi*			Terre						xx	xx	xx	xx	xx		
Fraisier	Fraise	*Scirtothrips aurantii*		Chromatique liquide/Frappage						P	P	P	P				
Haricot	Haricot	*Thaumatotibia leucotreta*		Phéromone Thaumatotibia leucotreta						P	P	P	P	P			
Haricot	Haricot	*Spodoptera frugiperda*		Phéromone Spodoptera frugiperda							P	P	P				
Légumes feuilles	Epinard	*Beet necrotic yellow vein virus*			Organes aériens				xx	xx	xx	xx					
PPAMC	Lavande	*Xylella fastidiosa*	Sur organes aériens		Organes aériens					xx	xx						
PPAMC	Lavandin	*Xylella fastidiosa*	Sur organes aériens		Organes aériens					xx	xx						
PPAMC	Immortelle d'Italie	*Xylella fastidiosa*	Sur organes aériens														
PPAMC	Origan	*Xylella fastidiosa*	Sur organes aériens														
PPAMC	Romarin	*Xylella fastidiosa*	Sur organes aériens														
PPAMC	Sariette	*Xylella fastidiosa*	Sur organes aériens														
PPAMC	Thym	*Xylella fastidiosa*	Sur organes aériens														

Tableau 5 : Période de prospection par organisme nuisible pour les cultures autres que les solanacées et cucurbitacées

Culture	Organisme nuisible	Examen visuel	Piégeage	Prélèvement asymptomatique	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Aubergine	*Pochazia shantungensis*		Chromatique liquide							P	P	P	P			
Aubergine	*Bactrocera dorsalis*		Methyl-eugenol (Bactrocera)							P	P	P	P	P		
Aubergine	*Bactrocera latifrons*		Alimentaire Bactrocera latifrons						P	P	P	P				
Aubergine	*Neoleucinodes elegantalis*		Phéromone Neoleucinodes elegantalis						P	P	P	P				
Aubergine	*Spodoptera frugiperda*		Phéromone Spodoptera frugiperda							P	P	P				
Aubergine	*Thaumatotibia leucotreta*		Phéromone Thaumatotibia leucotreta						P	P	P	P	P			
Aubergine	*Meloidogyne enterolobii*	Sur racines														
Aubergine	*Meloidogyne fallax*	Sur racines														
Aubergine	*Meloidogyne chitwoodi*	Sur racines														
Aubergine	*Nacobbus aberrans*	Sur racines														
Poivron	*Scirtothrips dorsalis*		Chromatique liquide\|Frappage						P	P	P	P	P			
Poivron	*Neoleucinodes elegantalis*		Phéromone Neoleucinodes elegantalis						P	P	P	P				
Poivron	*Bactrocera tryoni*		Methyl-eugenol (Bactrocera)							P	P	P	P	P		
Poivron	*Bactrocera dorsalis*		Methyl-eugenol (Bactrocera)							P	P	P	P	P		
Poivron	*Thaumatotibia leucotreta*		Phéromone Thaumatotibia leucotreta						P	P	P	P	P			
Poivron	*Spodoptera frugiperda*		Phéromone Spodoptera frugiperda							P	P	P				
Poivron	*Tomato leaf curl New Delhi virus*	Sur organes aériens														
Poivron	*Tomato brown rugose fruit virus*	Sur organes aériens														
Poivron	*Ralstonia pseudosolanacearum*	Sur organes aériens														
Tomate	*Meloidogyne chitwoodi*			Terre						xx	xx	xx	xx	xx		
Tomate	*Meloidogyne fallax*			Terre						xx	xx	xx	xx	xx		

Culture	Organisme nuisible	Examen visuel	Piégeage	Prélèvement asymptomatique	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tomate	*Meloidogyne enterolobii*	Sur racines														
Tomate	*Meloidogyne fallax*	Sur racines														
Tomate	*Meloidogyne chitwoodi*	Sur racines														
Tomate	*Nacobbus aberrans*	Sur racines														
Tomate	*Bactericera cockerelli*		Chromatique liquide\|Filet							P	P	P	P			
Tomate	*Bactrocera latifrons*		Alimentaire Bactrocera latifrons						P	P	P	P				
Tomate	*Spodoptera frugiperda*		Phéromone Spodoptera frugiperda							P	P	P				
Tomate	*Neoleucinodes elegantalis*		Phéromone Neoleucinodes elegantalis							P	P	P				
Tomate	*Bactrocera dorsalis*		Methyl-eugenol (Bactrocera)							P	P	P	P	P		
Tomate	*Bactrocera tryoni*		Methyl-eugenol (Bactrocera)							P	P	P	P	P		
Tomate	*Tomato leaf curl New Delhi virus*	Sur organes aériens														
Tomate	*Tomato brown rugose fruit virus*	Sur organes aériens														
Tomate	*Ralstonia solanacearum*	Sur organes aériens														
Tomate	*Ralstonia pseudosolanacearum*	Sur organes aériens														

Tableau 6 : Période de prospection par organisme nuisible pour les solanacées

Culture	Organisme nuisible	Examen visuel	Piégeage	Prélèvement asymptomatique	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Concombre	*Spodoptera frugiperda*	Sur fruits	Phéromone Spodoptera frugiperda							P	P	P				
Concombre	*Bactrocera dorsalis*	Sur fruits	Methyl-eugenol (Bactrocera)							P	P	P	P	P		
Concombre	*Zeugodacus cucurbitae*	Sur fruits	Alimentaire (Zeugodacus cucurbitae)							P	P	P	P	p		
Concombre	*Tomato leaf curl New Delhi virus*	Sur organes aériens														
Concombre	*Bactrocera latifrons*		Alimentaire Bactrocera latifrons							P	P	P	P	P		
Courgette	*Bactrocera dorsalis*	Sur fruits	Methyl-eugenol (Bactrocera)							P	P	P	P	P		
Courgette	*Bactrocera zonata*		Methyl-eugenol (Bactrocera)							P	P	P	P	P		
Courgette	*Zeugodacus cucurbitae*	Sur fruits	Alimentaire (Zeugodacus cucurbitae)							P	P	P	P	P		
Courgette	*Tomato leaf curl New Delhi virus*	Sur organes aériens														
Melon	*Spodoptera frugiperda*	Sur fruits	Phéromone Spodoptera frugiperda							P	P	P				
Melon	*Tomato leaf curl New Delhi virus*	Sur organes aériens														
Melon	*Zeugodacus cucurbitae*	Sur fruits														

Tableau 7 : Période de prospection par organisme nuisible pour les cucurbitacées

3.6. Composantes de la surveillance et protocoles de diagnostic

Groupe des cultures des légumes racines

NB : il n'y a pas d'inspection visuelle ni de piégeage dans le cadre de la surveillance de ces cultures.

Cultures concernées	Couplage	Prélèvement asymptomatique			
		Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence de prélèvement**	**Protocole**
Carottes	Systématique	Meloidogyne chitwoodi Meloidogyne fallax **CL-PA-03**	Terre	Annuelle	2000 ml de terre /ha prélevés par 100 coups de gouge
Betterave potagère	Systématique	Meloidogyne chitwoodi Meloidogyne fallax **CL-PA-03**	Terre	Annuelle	2000 ml de terre /ha prélevés par 100 coups de gouge

Tableau 8 : Couplages pour les cultures de carotte et betterave potagère

Groupe des cultures de légumes feuilles

NB : il n'y a pas d'inspection visuelle ni de piégeage dans le cadre de la surveillance de cette culture.

Cultures concernées	Couplage	Prélèvement asymptomatique			
		Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence de prélèvement**	**Protocole**
Epinard	Systématique	Beet necrotic yellow vein virus **CL-PA-01**	Racines	Annuelle	100 plantes par parcelle à la récolte

Tableau 9 : Couplages pour les cultures d'épinard

Groupe des cultures de la famille des cucurbitacées

NB : il n'y a pas de prélèvement asymptomatique dans le cadre de la surveillance de cette culture.

Couplage	Examen visuel				Piégeage			
	Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence d'inspection**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de piégeage**	**Protocole**
Systématique	Bactrocera dorsalis Spodoptera frugiperda Zeugodacus cucurbitae CL-EV-05 CL-EV-06	Sur fruits	Annuelle	Inspection des fruits sur 200 plantes bien réparties dans l'abri. Observation des piqûres de mouche ou perforation de chenille, la présence d'œufs et/ou larves sur fruits. Si parcelle de petite taille (système maraicher) réduire l'échantillon à 60 plantes	Zeugodacus cucurbitae CL-PI-12	Alimentaire (Zeugodacus cucurbitae)	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 4 mois
					Bactrocera dorsalis CL-PI-08	Methyl-eugenol (Bactrocera)	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 4 mois
					Bactrocera latifrons CL-PI-08	Alimentaire Bactrocera latifrons	Alimentaire Bactrocera latifrons	Alimentaire Bactrocera latifrons
					Spodoptera frugiperda CL-PI-05	Phéromone Spodoptera frugiperda	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois
Systématique	Tomato leaf curl New Delhi virus CL-EV-09	Sur organes aériens	Annuelle	Inspection de 200 plantes bien réparties dans l'abri. Observation des symptômes de virus sur l'ensemble de la plante Si parcelle de petite taille (système maraicher) réduire l'échantillon à 60 plantes				

Tableau 10 : Couplages pour les cultures de concombre

NB : il n'y a pas de prélèvement asymptomatique dans le cadre de la surveillance de cette culture.

Couplage	Examen visuel				Piégeage			
	Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence d'inspection**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de piégeage**	**Protocole**
Systématique	Bactrocera dorsalis Zeugodacus cucurbitae **CL-EV-06**	Sur fruits	Annuelle	Inspection des fruits de 200 plantes réparties dans la parcelle. Observation des piqures de ponte et larves sur fruits Si parcelle de petite taille (système maraicher) réduire l'échantillon à 60 plantes	Bactrocera dorsalis Bactrocera zonata Zeugodacus cucurbitae **CL-PI-08** **CL-PI-12**	Methyl-eugenol (Bactrocera) Alimentaire (Zeugodacus cucurbitae)	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 4 mois
Systématique	Tomato leaf curl New Delhi virus **CL-EV-09**	Sur organes aériens	Annuelle	Inspection des fruits de 200 plantes réparties dans la parcelle. Observation des symptômes de virus sur l'ensemble de la plante, mines (ou galeries) sur les feuilles. Si parcelle de petite taille (système maraicher) réduire l'échantillon à 60 plantes				

Tableau 11 : Couplages pour les cultures de courgette

NB : il n'y a pas de prélèvement asymptomatique dans le cadre de la surveillance de cette culture.

Couplage	Examen visuel				Piégeage			
	Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence d'inspection**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de piégeage**	**Protocole**
Systématique	Spodoptera frugiperda Zeugodacus cucurbitae **CL-EV-05** **CL-EV-06**	Sur fruits	Annuelle	Inspection de l'ensemble des fruits de 200 plantes réparties dans la parcelle pour observation de piqûres, pontes, larves et perforations et /ou chenilles Si parcelle de petite taille (système maraicher) réduire l'échantillon à 60 plantes	Spodoptera frugiperda **CL-PI-05**	Phéromone Spodoptera frugiperda	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois
Systématique	Tomato leaf curl New Delhi virus **CL-EV-09**	Sur organes aériens	Annuelle	Inspection de 200 plantes réparties dans la parcelle. Observation des symptômes de virus sur l'ensemble de la plante et des piqûres de mouche, présence d'œufs et/ou larves sur fruits Si parcelle de petite taille (système maraicher) réduire l'échantillon à 60 plantes				

Tableau 12 : Couplages pour les cultures de melon

Groupe des cultures de fraise et haricot

NB : il n'y a pas de prélèvement asymptomatique dans le cadre de la surveillance de ces cultures.

Cultures concernées	Couplage	Examen visuel				Piégeage			
		Nuisible concerné	Dénomination	Fréquence d'inspection	Protocole	Nuisible concerné	Dénomination	Fréquence de piégeage	Protocole
Fraisier	Systématique					Scirtothrips aurantii CL-PI-09	Chromatique liquide\|Frappage	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place 2 mois pour Scirtothrips
Haricot						Spodoptera frugiperda, Thaumatotibia leucotreta CL-PI-05 CL-PI-07	Phéromone Spodoptera frugiperda Phéromone Thaumatotibia leucotreta	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois pour Spodoptera et 5 mois pour Thaumatotibia

Tableau 13 : Couplages pour les cultures de fraise et haricot

Groupe des cultures de la famille des solanacées

Examen visuel				Piégeage				Prélèvement asymptomatique			
Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence d'inspection**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de piégeage**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de prélèvement**	**Protocole**
				Bactrocera dorsalis Bactrocera tryoni **CL-PI-08**	Methyl-eugenol (Bactrocera)	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 4 mois				
				Spodoptera frugiperda **CL-PI-05**	Phéromone Spodoptera frugiperda	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois				
				Bactericera cockerelli **CL-PI-11**	Chromatique liquide\|Filet	Annuelle	Filet fauchoir : 1 à 2 relevés sur 1mois Cuvette jaune : 2 relevés par semaine sur 1 mois				
				Neoleucinodes elegantalis **CL-PI-02**	Phéromone Neoleucinodes elegantalis	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois				

Examen visuel				Piégeage				Prélèvement asymptomatique			
Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence d'inspection**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de piégeage**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de prélèvement**	**Protocole**
								Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax **CL-PA-03**	Terre	Annuelle	_Plein champ : 2000 ml de terre /ha prélevés par 100 coups de gouge _Abri : 1 prélèvement /100 M² prélevés par 50 coups de gouge
Meloidogyne enterolobii Nacobbus aberrans, Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax **CL-EV-07**	Sur racines	Annuelle	Inspection, à la récolte, des racines de 200 plantes Si parcelle de petite taille (système maraicher) réduire l'échantillon à 60 plantes								

Examen visuel				Piégeage				Prélèvement asymptomatique			
Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence d'inspection**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de piégeage**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de prélèvement**	**Protocole**
Tomato brown rugose fruit virus, Tomato leaf curl New Delhi virus, Ralstonia solanacearum, Ralstonia pseudosolanacearum, **CL-EV-08** **CL-EV-09**	Sur organes aériens	Annuelle	Sur 200 plantes dans l'abri ou la parcelle. Observation des symptômes de virus ou bactérie sur l'ensemble de la plante et mines sur les feuilles Si parcelle de petite taille (système maraicher) réduire l'échantillon à 60 plantes								

Tableau 14 : Couplages pour les cultures de tomate

NB : il n'y a pas de prélèvement asymptomatique dans le cadre de la surveillance de cette culture.

Examen visuel				Piégeage			
Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence d'inspection**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de piégeage**	**Protocole**
				Thaumatotibia leucotreta CL-PI-07	Phéromone Thaumatotibia leucotreta	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 5 mois
				Pochazia shantungensis CL-PI-13	Chromatique liquide	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois
				Bactrocera dorsalis CL-PI-08	Methyl-eugenol (Bactrocera)	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 4 mois
				Bactrocera latifons CL-PI-08	Alimentaire Bactrocera latifrons	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 4 mois
				Spodoptera frugiperda CL-PI-05	Phéromone Spodoptera frugiperda	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois
				Neoleucinodes elegantalis, Helicoverpa zea	Pheromone Neoleucinodes elegantalis Phéromone Helicoverpa zea	2 années sur 5	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois
Meloidogyne enterolobii Nacobbus aberrans, Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax CL-EV-07	Sur racines	Annuelle	Inspection, à la récolte, des racines de 200 plantes Si parcelle de petite taille (système maraicher) réduire l'échantillon à 60 plantes				

Tableau 15 : Couplages pour les cultures d'aubergine

NB : il n'y a pas de prélèvement asymptomatique dans le cadre de la surveillance de cette culture

Examen visuel				Piégeage			
Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence d'inspection**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de piégeage**	**Protocole**
				Neoleucinodes elegantalis **CL-PI-02**	Phéromone Neoleucinodes elegantalis	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois
				Bactrocera dorsalis, Bactrocera tryoni Scirtothrips dorsalis **CL-PI-08** **CL-PI-10**	Methyl-eugenol (Bactrocera) Chromatique liquide\| Frappage	Annuelle	Bactrocera: 1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 4 mois Bactericera : Filet fauchoir : 1 à 2 relevés sur 1mois Cuvette jaune : 2 relevés par semaine sur 1 mois Scirtothrips : 1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois ou frappage des plantes
				Bactrocera latifons **CL-PI-08**	Alimentaire Bactrocera latifrons	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 4 mois
				Spodoptera frugiperda, Thaumatotibia leucotreta **CL-PI-05** **CL-PI-07**	Phéromone Spodoptera frugiperda Pheromone Thaumatotibia leucotreta	Annuelle	1 piège/parcelle, relevé à 7 ou 14 jours, durée de mise en place pendant 3 mois pour Spodoptera et 5 mois pour Thaumatotibia

Examen visuel				Piégeage			
Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence d'inspection**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de piégeage**	**Protocole**
Tomato brown rugose fruit virus, Tomato leaf curl New Delhi virus Ralstonia pseudosolanacearum CL-EV-08 CL-EV-09	Sur organes aériens	Annuelle	Sur 200 plantes dans l'abri ou la parcelle. Observation des symptômes de virus ou bactérie sur l'ensemble de la plante et mines sur les feuilles Si parcelle de petite taille (système maraicher) réduire l'échantillon à 60 plantes				

Tableau 16 : Couplages pour les cultures de poivron

Groupe des PPAMC

NB : il n'y a pas de piégeage dans le cadre de la surveillance de ces cultures.

Cultures concernées	Examen visuel				Prélèvement asymptomatique			
	Nuisible concerné	**Dénomination**	**Fréquence d'inspection**	**Protocole**	**Nuisible concerné**	**Dénomination**	**Fréquence de piégeage**	**Protocole**
Immortelle d'Italie	Xylella fastidiosa CL-EV-10	Sur organes aériens	Annuelle	Contrôle visuel dans l'ensemble de la parcelle				
Lavande / lavandin	Xylella fastidiosa CL-EV-10	Sur organes aériens	Annuelle	Contrôle visuel dans l'ensemble de la parcelle	Xylella fastidiosa CL-PA-02	Organes aériens	Annuelle	Prélever un minimum de 5 rameaux sur 5 plantes différentes réparties sur l'unité culturale
Origan	Xylella fastidiosa CL-EV-10	Sur organes aériens	Annuelle	Contrôle visuel dans l'ensemble de la parcelle				
Romarin	Xylella fastidiosa CL-EV-10	Sur organes aériens	Annuelle	Contrôle visuel dans l'ensemble de la parcelle				
Sarriette	Xylella fastidiosa CL-EV-10	Sur organes aériens	Annuelle	Contrôle visuel dans l'ensemble de la parcelle				

Cultures concernées	Examen visuel				Prélèvement asymptomatique			
	Nuisible concerné	Dénomination	Fréquence d'inspection	Protocole	Nuisible concerné	Dénomination	Fréquence de piégeage	Protocole
Thym	Xylella fastidiosa CL-EV-10	Sur organes aériens	Annuelle	Contrôle visuel dans l'ensemble de la parcelle				

Tableau 17 : Couplages pour les cultures de PPAMC

3.7. Articulation avec la gestion de foyer

La direction de la qualité et du contrôle officiel (SOC France) de SEMAE est autorité compétente pour la délivrance des Passeports phytosanitaires (PP) pour un grand nombre de cultures légumières incluant des PPAMC[1]. Ils doivent dans ce cadre informer sans délai la DRAAF SRAL de la région concernée en cas de découverte (confirmation officielle) d'un organisme de quarantaine chez un producteur de semences ou plants. La gestion de tout foyer d'OQ relevant exclusivement de la compétence de l'Etat (ou de son délégataire-OVS), l'autorité compétente pour la délivrance des Passeports phytosanitaires (SEMAE) devra mettre à disposition de la DRAAF SRAL toute information utile à la gestion du foyer dans les meilleurs délais et conditions.

Dans le cadre de la détection d'un OQ par la DRAAF/SRAL, cette dernière tiendra informée l'autorité compétente pour la délivrance des passeports phytosanitaires pour une meilleure cohérence de la campagne de surveillance au regard des risques phytosanitaires.

[1] Plus précisément, Ils sont compétents en application de l'article R251-16 du CRPM pour les plants d'espèces potagères et les plants de fraisiers soumis à contrôle et à certification au titre de la section 3 du chapitre Ier du titre VI du livre VI du présent code

4 Prescriptions SORE pour la filière Cultures Légumières et PPAMC

Code prescription	Sous-filière	culture / unité épidémiologique	Composante	Modalité	Liste OQ consolidée	TOTAL REGIONS	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	Grand-Est	Hauts-de-France	Ile-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays-de-la-Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PROG-053	BTR	Salsifis	Prélèvement asymptomatique	Terre	*Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-314	Cucurbitacées	Courgette	Piégeage	Alimentaire Zeugodacus cucurbitae	*Zeugodacus cucurbitae*	22	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	0
PROG-057	Cucurbitacées	Concombre	Examen visuel	Sur organes aériens	*Tomato leaf curl New Delhi virus*	44	5	0	2	5	5	0	0	2	0	5	8	5	10
PROG-059	Cucurbitacées	Courgette	Examen visuel	Sur organes aériens	*Tomato leaf curl New Delhi virus*	38	2	2	2	3	2	2	2	2	2	3	6	3	10
PROG-209	Cucurbitacées	Concombre	Piégeage	Phéromone Spodoptera frugiperda	*Spodoptera frugiperda*	15	2	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2	2	3
PROG-069	Haricot	Haricot	Piégeage	Phéromone Thaumatotibia leucotreta	*Thaumatotibia leucotreta*	27	2	2	3	2	0	2	3	2	2	3	2	2	2
PROG-097	Solanacées	Poivron	Piégeage	Phéromone Thaumatotibia leucotreta	*Thaumatotibia leucotreta*	34	3	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	2	5

PROG-210	Cucurbitacées	Melon	Piégeage	Phéromone Spodoptera frugiperda	*Spodoptera frugiperda*	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	2
PROG-501	Haricot	Haricot	Piégeage	Phéromone Spodoptera frugiperda	*Spodoptera frugiperda*	27	2	2	3	2	0	2	3	2	2	3	2	2	2
PROG-502	Solanacées	Poivron	Piégeage	Phéromone Spodoptera frugiperda	*Spodoptera frugiperda*	34	3	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	2	5
PROG-206	Légumes feuilles	Epinard	Prélèvement asymptomatique	Racines	*Beet necrotic yellow vein virus*	60	0	0	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-076	PPAMC	Immortelle d'Italie	Examen visuel	Sur organes aériens	*Xylella fastidiosa*	18	3	0	0	0	12	0	0	0	0	0	0	0	3
PROG-205	PPAMC	Immortelle d'Italie	Prélèvement asymptomatique	Organes aériens	*Xylella fastidiosa*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-071	PPAMC	Lavande	Examen visuel	Sur organes aériens	*Xylella fastidiosa*	24	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	4
PROG-200	PPAMC	Lavande	Prélèvement asymptomatique	Organes aériens	*Xylella fastidiosa*	6	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
PROG-070	PPAMC	Lavandin	Examen visuel	Sur organes aériens	*Xylella fastidiosa*	35	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	10
PROG-199	PPAMC	Lavandin	Prélèvement asymptomatique	Organes aériens	*Xylella fastidiosa*	9	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3
PROG-074	PPAMC	Origan	Examen visuel	Sur organes aériens	*Xylella fastidiosa*	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
PROG-203	PPAMC	Origan	Prélèvement asymptomatique	Organes aériens	*Xylella fastidiosa*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-073	PPAMC	Romarin	Examen visuel	Sur organes aériens	*Xylella fastidiosa*	23	11	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	6

PROG-202	PPAMC	Romarin	Prélèvement asymptomatique	Organes aériens	*Xylella fastidiosa*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-075	PPAMC	Sariette	Examen visuel	Sur organes aériens	*Xylella fastidiosa*	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
PROG-204	PPAMC	Sariette	Prélèvement asymptomatique	Organes aériens	*Xylella fastidiosa*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-072	PPAMC	Thym	Examen visuel	Sur organes aériens	*Xylella fastidiosa*	10	4	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	3
PROG-201	PPAMC	Thym	Prélèvement asymptomatique	Organes aériens	*Xylella fastidiosa*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-231	Solanacées	Aubergine	Examen visuel	Sur racines	*Meloidogyne enterolobii, Nacobbus aberrans, Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax*	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2
PROG-095	Solanacées	Poivron	Piégeage	Chromatique liquide\|Frappage	*Scirtothrips dorsalis Hood*	27	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3
PROG-084	Solanacées	Aubergine	Piégeage	Methyl-eugenol (Bactrocera)	*Bactrocera dorsalis*	17	2	0	0	2	2	0	0	0	0	3	3	2	3
PROG-400	Solanacées	Aubergine	Piégeage	Alimentaire Bactrocera latifrons	*Bactrocera latifrons*	5	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
PROG-085	Solanacées	Aubergine	Piégeage	Phéromone Neoleucinodes elegantalis	*Neoleucinodes elegantalis*	28	2	2	2	2	2	0	2	2	2	3	3	2	4
PROG-083	Solanacées	Aubergine	Piégeage	Phéromone Spodoptera frugiperda	*Spodoptera frugiperda*	28	2	2	2	2	2	0	2	2	2	3	3	2	4

PROG-410	Solanacées	Aubergine	Piégeage	Phéromone Thaumatotibia leucotreta	*Thaumatotibia leucotreta*	28	2	2	2	2	2	0	2	2	2	3	3	2	4
PROG-233	Fraisier	Fraise	Piégeage	Chromatique liquide\|Frappage	*Scirtothrips aurantii*	37	3	2	3	2	2	2	3	2	2	6	4	2	4
PROG-099	Solanacées	Poivron	Piégeage	Phéromone Neoleucinodes elegantalis	*Neoleucinodes elegantalis*	34	3	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	2	5
PROG-109	Solanacées	Tomate	Piégeage	Phéromone Neoleucinodes elegantalis	*Neoleucinodes elegantalis*	18	2	0	2	2	2	0	0	2	0	2	2	2	2
PROG-052	BTR	Carotte	Prélèvement asymptomatique	Terre	*Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax*	33	2	2	2	2	0	2	5	2	5	5	2	2	2
PROG-112	Solanacées	Tomate	Prélèvement asymptomatique	Terre	*Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax*	34	4	2	2	2	2	2	2	2	2	5	2	2	5
PROG-401	Solanacées	Poivron	Piégeage	Alimentaire Bactrocera latifrons	*Bactrocera latifrons*	18	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-098	Solanacées	Poivron	Piégeage	Methyl-eugenol (Bactrocera)	*Bactrocera dorsalis, Bactrocera tryoni*	26	2	2	2	2	2	2	2	0	2	4	4	2	0
PROG-402	Solanacées	Tomate	Piégeage	Alimentaire Bactrocera latifrons	*Bactrocera latifrons*	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-108	Solanacées	Tomate	Piégeage	Methyl-eugenol (Bactrocera)	*Bactrocera dorsalis, Bactrocera tryoni*	16	2	0	2	2	2	2	0	0	0	2	2	2	0
PROG-232	Solanacées	Tomate	Examen visuel	Sur racines	*Meloidogyne enterolobii, Nacobbus aberrans, Meloidogyne*	24	4	0	2	2	4	0	0	0	0	6	0	0	6

					chitwoodi, Meloidogyne fallax														
PROG-106	Solanacées	Tomate	Piégeage	Chromatique liquide\|Filet	*Bactericera cockerelli*	6	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2
PROG-403	Cucurbitacées	Concombre	Piégeage	Alimentaire Bactrocera latifrons	*Bactrocera latifrons*	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-061	Cucurbitacées	Concombre	Piégeage	Methyl-eugenol (Bactrocera)	*Bactrocera dorsalis*	22	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	0
PROG-208	Cucurbitacées	Courgette	Piégeage	Methyl-eugenol (Bactrocera)	*Bactrocera dorsalis, Bactrocera zonata*	22	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	0
PROG-107	Solanacées	Tomate	Piégeage	Phéromone Spodoptera frugiperda	*Spodoptera frugiperda*	18	2	0	2	0	2	0	0	2	2	2	2	2	2
PROG-310	BTR	Betterave potagère	Prélèvement asymptomatique	Terre	*Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax*	8	0	0	0	4	0	0	2	0	2	0	0	0	0
PROG-313	Cucurbitacées	Concombre	Piégeage	Alimentaire Zeugodacus cucurbitae	*Zeugodacus cucurbitae*	15	2	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2	2	3
PROG-315	Solanacées	Aubergine	Piégeage	Chromatique englué	*Pochazia shantungensis*	10	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	0	2
PROG-058a	Cucurbitacées	Courgette	Examen visuel	Sur fruits	*Zeugodacus cucurbitae, Bactrocera dorsalis*	46	2	2	2	5	2	2	2	2	2	5	5	5	10
PROG-103a	Solanacées	Tomate	Examen visuel	Sur organes aériens	*Tomato brown rugose fruit virus, Tomato leaf curl New Delhi virus, Ralstonia solanacearum, Ralstonia pseudosolanacearum,*	94	5	2	10	5	5	2	5	7	5	10	10	10	15

PROG-211a	Cucurbitacées	Melon	Examen visuel	Sur fruits	*Spodoptera frugiperda, Zeugodacus cucurbitae*	27	2	0	0	0	5	0	0	0	0	5	5	5	5
PROG-063a	Cucurbitacées	Melon	Examen visuel	Sur organes aériens	*Tomato leaf curl New Delhi virus*	32	2	0	0	0	5	0	0	0	0	5	10	5	10
PROG-054a	Cucurbitacées	Concombre	Examen visuel	Sur fruits	*Spodoptera frugiperda , Zeugodacus cucurbitae , Bactrocera dorsalis*	57	5	2	2	2	5	2	2	2	2	5	8	10	10
PROG-093a	Solanacées	Poivron	Examen visuel	Sur organes aériens	*Tomato leaf curl New Delhi virus, Tomato brown rugose fruit virus, Ralstonia pseudosolanacearum*	18	2	0	2	2	2	0	0	2	0	2	2	2	2

Tableau 18 : Prescriptions SORE 2024 pour la filière cultures légumières

5 Gestion et valorisation des données

5.1. Socle de données à collecter

En cas de contribution à la SORE par le réseau national d'épidémiosurveillance (cf. supra), les observateurs de ce réseau complèteront les champs proposés par la base Vigicultures 2.0 sur la base de protocoles simplifiés et adaptés pour la partie SORE.
Il est ici rappelé que seules les observations / inspections saisies de façon complète dans l'un ou l'autre des systèmes d'information (SI de la DGAL) seront recevables et comptabilisées comme tel par la DRAAF SRAL puis par la DGAL.
Les données saisies devront être exploitables en termes d'homogénéité, et de complétude (point GPS (référentiel, format), ...) y compris pour un besoin ultérieur, au-delà du simple résultat d'analyse ou des bilans réglementaires.

5.2. Acteurs qui valorisent, qui traitent les données et produisent les supports

Les actions SORE prévues par cette instruction-filière doivent être saisies sous le sous-axe « Cultures légumières et PPAMC » de l'axe « Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents » de PGI conformément aux dispositions de l'ordre de méthode chapeau.

Je vous invite à me signaler toute difficulté qui apparaitrait dans la mise en œuvre de cette instruction.

La Directrice Générale de l'Alimentation

MAUD FAIPOUX ID

Signature numérique de MAUD FAIPOUX ID